

*Maestrammo esote d'essi l'uni et virtus est in d'eo haentes, cujus causa servitio
hujus apostolice cathedrae aocarruntur.* (Bref de Pie IX à la Liberté.)
La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (Pie IX.)
*Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis
adherere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	Trois mois	six mois	un an
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 6	11	20
	ALLEMAGNE, AUTRICHE	10	19	36
	ITALIE, ESPAGNE			
ANGLETERRE, HOLLANDE ÉTATS-UNIS				

Rédaction et Expédition
BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LA PAROLE DU PAPE

On s'attendait généralement, d'après les bruits répandus avec insistance par le journalisme libéral, que le Souverain-Pontife, en adressant la parole aux Evêques du monde catholique, à l'occasion de la canonisation, ferait entendre à l'égard du gouvernement italien un langage d'une sévérité extrême, et qu'il aurait prononcé une condamnation énergique et explicite contre ceux qui ont réduit l'Eglise et son Chef à l'intolérable situation actuelle.

En vérité, ces craintes des journaux libéraux étaient pleinement justifiées, car ces craintes devaient venir non seulement du remords qui agite les auteurs de tout le mal qui a été fait à la religion et à la Papauté, mais aussi de raisons partitulières fort graves, qui dans la circonstance actuelle auraient pu donner à la juste sévérité du Pontife une grande importance et une grande opportunité.

Les prévisions et les craintes des libéraux étaient en effet le résultat de l'avis unanime exprimé non seulement par l'Europe catholique, mais aussi par les organes de l'opinion libérale et protestante, qui déclaraient que la situation du Pape à Rome est absolument insoutenable. Et l'Italie officielle venait justement de fournir au Pontife de nouvelles et très graves raisons de plainte, — soit en laissant l'impunité la plus complète à une presse immonde qui vomit chaque jour les plus atroces injures contre le Vicaire de Jésus-Christ, soit en laissant insulte les héros de la foi que l'Eglise allait inscrire dans le catalogue de Saints, soit en raison de la tristesse profonde qu'éprouvait l'âme du Pontife, en devant renoncer à la procession solennelle qui avait lieu autrefois à l'occasion des canonisations, et en se voyant obligé à accomplir cet acte si important dans une salle étroite du Vatican, sans que les pèlerins et les fidèles accourus à Rome aient pu assister à cette grande cérémonie, car le respect et la protection dont le Saint-Père jouit à l'ombre du nouveau régime établi à Rome sont tels qu'il ne Lui est point permis de recevoir sans danger les catholiques de tous les pays dans le plus grand temple de la chrétienté.

En un mot, tout semblait contribuer à justifier les craintes et les prévisions des libéraux. Les nouvelles injures ajoutées aux anciens outrages, et en même temps l'état actuel de l'opinion en Europe auraient, certes, donné à la parole du Pape une haute efficacité politique.

Et néanmoins le langage du Pape n'a pas été tel que les libéraux l'avaient cru.

Au lieu de se plaindre des injures dont il a été victime, il a indiqué à ceux qui l'outragent la voie du pardon; au lieu de prêter l'oreille à l'opinion du monde qui semblait l'exhorter à la sévérité et à la rigueur, il n'a écouté que les sentiments de son cœur doux et généreux; il n'a point parlé au nom de l'autorité insultée, mais son langage a été celui d'un tendre père.

Au moment où il venait d'accomplir un des plus grands actes de l'autorité qui lui vient du Christ, le Pape a voulu être un père, et non un juge. Et de même qu'un père qui voit son fils entraîné vers l'abîme par une passion aveugle, s'efforce de le ramener dans le droit chemin plutôt par la douceur que par la sévérité, de même Léon XIII a adressé à l'Italie des paroles douces et affectueuses.

Dans un langage ému, il a rapelé à cette fille chérie les jours heureux et tranquilles de son existence, lorsqu'elle reposait à l'ombre de l'Eglise; il a évoqué le souvenir de ses gloires, de ses fortunes, de ses grandeurs nationales, qui n'ont été qu'un reflet de celles de la Papauté, et qui ont pâli chaque fois que l'Italie a voulu se soustraire à l'influence bienfaisante des Papes; et enfin il l'exhorta à rentrer dans le sein de sa mère, en prévoyant les malheurs dont l'Italie serait victime si elle continuait dans la voie où elle s'est engagée.

C'est ainsi que le doux et sage Pontife, oubliant généreusement les injures qu'il a souffertes, n'a pensé qu'au bien et au salut de cette Italie, au nom de laquelle il a été si cruellement offensé.

On aurait dit presque qu'il voulait appeler les évêques étrangers comme témoins devant l'Europe de la confiance qui l'anime dans un retour de l'Italie vers une politique plus sage, et de l'espérance qu'il nourrit de voir cette nation, non plus en révolte contre les lois de la religion et du devoir, mais au contraire éclairée sur ses véritables

intérêts, chercher son point d'appui sur cette main généreuse qui est tendue vers elle, de telle sorte que l'Italie se montre disposée, comme s'il s'agissait d'une affaire entre un père et une fille, à traiter avec le Pape, en confiant ses intérêts à celui qui est vraiment capable de défendre sa grandeur nationale, son indépendance et sa prospérité.

Telle a été en substance la signification, tel a été l'esprit du discours de Léon XIII: un conseil paternel, une invitation affectueuse. Et ce discours aurait été en quelque sorte le testament du Pape si les bruits répandus par quelques journaux s'étaient vérifiés, et si après les solennités de la canonisation le Pape avait quitté Rome.

L'Italie voudra-t-elle rester sourde à cet appel tendre et salutaire?

Notre amour filial pour notre patrie nous empêche de le croire. Dans la vie des individus comme dans l'histoire des nations il y a des moments suprêmes dont dépend leur avenir. Malheur au peuple qui ne connaît pas son heure. Que l'Italie réfléchisse aux dangers qui la menacent, si elle ne répond pas à l'appel de Léon XIII et si elle ne se pénètre pas de toute la gravité de ce moment fatal.

(Osservatore romano.)

NOUVELLES SUISSES

CONSEIL FÉDÉRAL. — Le bulletin des séances du Conseil fédéral annonce que dans la séance du 26 décembre les membres du Conseil fédéral ont décidé qu'ils n'envoyeraient pas de cartes de visite à l'occasion du renouvellement de l'année.

INDUSTRIE DES FROMAGES. — Il résulte d'un rapport de M. le directeur Schatzmann que, pendant les trente dernières années, la quantité des fromages fabriqués en Suisse s'est peu à peu quadruplée, et que le prix en a doublé, en sorte que le produit de cette industrie a augmenté environ huit fois de valeur et s'est élevé l'année dernière à 35 millions de francs.

Le Conseil fédéral a décidé d'accorder, dans la forme usitée, la démission demandée

par M. le colonel Ott. Cet officier cessant, à partir du 31 décembre, d'être sous les ordres du chef de l'arme du génie, on croit que M. le colonel Dumur ne persistera pas dans sa propre demande de démission, sur laquelle le Conseil fédéral n'a pas encore statué.

Vaud

Vendredi dernier avait lieu, à Berne, la conférence convoquée par le département fédéral des chemins de fer pour élaborer, de concert avec les représentants de l'Etat de Vaud et la Société glacière du lac de Joux, le cahier des charges relatifs à la construction d'une ligne dès le Pont à Val-lorbes.

Le cahier des charges, approuvé, sera soumis aux Chambres en janvier prochain.

Mardi matin, une barque chargée de pierres a été surprise par un coup de vent, dans la Conche, en face de la pointe de Rovériaz, sur la rive savoissienne. Du premier coup de vent, le grand mât fut abattu. La barque allait sombrer lorsque les équipages de trois barques, la *Dépêche*, la *Savoissienne*, le *Pigeon*, qui se trouvaient en sécurité dans le port de Thonon, s'élançèrent sans hésiter au secours de leurs camarades. Ces efforts furent couronnés de succès et, une heure après ce difficile sauvetage, la barque désemparée entra au port de Thonon avec tout son chargement.

Genève

La ville de Genève se trouve en ce moment dans une situation financière, que, sans être pessimiste, l'on peut qualifier de très peu brillante. Un budget de recettes de 4,700,000 fr. avec un déficit qui varie de 360,000 fr. à 550,000 fr., plus d'un demi-million, et une dette consolidée de 3 millions, enfin une dette flottante de 1 million 500,000 fr. qui va être portée par l'émission des réscriptions nouvelles, à plus de 2,300,000 fr., voilà les éléments de cette situation. Et encore faut-il, pour apprécier toute la signification de ces chiffres, avoir présent à l'esprit un fait important: l'échéance prochaine de la suppression de l'octroi.

50 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

JOURS SANGLANTS

IMITÉ DE L'ANGLAIS

PAR

ÉTIENNE MARCEL

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE XXXI

BOURREAUX ET VICTIMES

A cette démonstration imprévue, imposante, le lord président pâlit :

— Maudit soit ce jeune insensé avec ses adieux, ses larmes! murmura-t-il en blémissant. Ici, seigneur shériff! Veuillez rentrer en vous-même et reprendre l'attitude que vous commandez le soin de votre propre dignité. Et hâtez-vous, vous autres! continua-t-il, en se tournant vers

son escorte. Si, par hasard, cette foule s'ameutait avant que nous fussions parvenus à la potence, nous ne sommes pas fort nombreux, et nous aurions de la peine à être les plus forts.

Le cortège pressa le pas, selon les ordres du lord président. Le long de la grande « via Icciana », tracée jadis par les Romains, la foule procession s'avance, marchant droit devant elle aux ruines de l'amphithéâtre antique, au-devant duquel s'étendait le grand bras noir de la potence.

A mesure que le lord de Montemar approchait du funèbre but, on pouvait voir ses joues blémir, ses lèvres s'agiter, ses gros sourcils froncés se contracter davantage. Il semblait en effet qu'au pied de ce gibet le comté tout entier se fût assemblé pour assister à la mort des deux frères. Aussi, du vieil édifice romain, rien ne paraissait plus. Les gradins envahis par l'herbe, les bancs de pierre à demi écroulés disparaissaient sous un océan de têtes sombres, mouvantes, incessamment agitées.

Et, chose inquiétante surtout! il n'y avait presque point de femmes ni d'enfants au sein de cette immense foule. Presque tous ces gens, c'étaient des hommes, et, à de chauds scintillements que produisaient les rayons du soleil en tombant au sein des groupes, le lord président vit, de loin, que beaucoup d'entre eux étaient armés.

Aussi le lord de Montemar comprit clairement une chose: c'est qu'il fallait, avant tout, se hâter d'en finir. Il fit un geste de suprême commandement en se tournant vers sa troupe, et celle-ci, obéissant à ce signal, s'élança au grand trot, le sabre nu, écartant du plat de son arme la foule

qui, en débordant, parfois lui barrait le chemin.

Alors les murmures, les menaces, les cris redoublèrent. Mais le lord président était désormais plus tranquille. Il était arrivé enfin à son but: au pied du gibet. Soudain il recula, devenant plus livide encore. Là, devant lui, s'appuyant de l'épaulé au bois sinistre, au-dessous du long bras tendu, se tenaient deux femmes en noir, voilées, muettes, immobiles.

— Que font ici ces femmes? Qui donc a osé les admettre? s'écria-t-il furieux.

L'une des deux inconnues demeura silencieuse abritée sous son voile. Mais l'autre, majestueuse et grande, se dressa de toute sa hauteur, étendant devant le lord de Montemar sa main droite où flottait une longue draperie de deuil.

— Que vous importe, mylord? lui dit-elle d'une voix froide et dure. Ici je suis, ici je resterai. Je ne quitterai ce lieu qu'en cédant à la force, et je ne vous engage pas, mylord, à essayer.

Le lord président, furieux, hors de lui, allait appeler ses soldats, se retournant, faisant un geste. Mais le shériff en second, qui marchait auprès de Guy, s'approcha de lui aussitôt, le tirant par la manche.

— Prenez garde, mylord, dit-il. La foule est bien émue. En ce moment, la moindre violence, la lutte la plus misérable, pourrait bien devenir le signal d'une émeute. Laissez ces femmes, croyez-moi, sans plus vous en occuper.

Alors le lord président jeta un long regard autour de lui sur ce vaste océan de têtes crispées, de visages sombres... Il comprit l'imminence du danger, et se rangea de côté sans dire un mot.

Devant le gibet, on venait d'amener les pri-

sonniers, enfin débarrassés de leurs ignobles chaînes. Après d'eux s'élevaient tous les préparatifs horribles de leur supplice atroce et infamant: le grand feu pétillant, la table de bois brut et l'énorme hachoir pour la séparation des membres, le vaste chaudron de poix fumante dans lequel ils devaient être ensuite précipités, et qui déjà bouillonnait, sifflait bruyamment, comme impatient de saisir sa proie.

Debout et immobile, appuyé à l'échelle funèbre du gibet, se tenait le bourreau masqué, attendant les victimes. Ce fut sur lui que le lord de Montemar arrêta ses regards impatients, et il put alors découvrir une particularité étrange. Ce bourreau, tout menaçant qu'il était, ne paraissait pas tranquille. Les deux femmes en deuil semblaient le surveiller rigoureusement, et parfois, de dessous son voile noir, la plus grande des deux attachait sur lui un regard perçant, farouche, un vrai regard de flamme sous lequel le corps tout entier du malheureux bourreau était agité soudain d'un frémissement horrible.

Un soupçon presque involontaire traversa alors, pour une seconde, l'esprit du lord de Montemar qui se demanda si, à bon droit, l'on pouvait compter sur la fidélité de cet homme. Mais, au point où en étaient les choses, il n'y avait plus qu'à l'âter l'exécution pour en finir, et c'est ce que fit le lord président, donnant le signal du geste, et rangeant son cheval de côté, au pied du gibet.

Mais Guy, cédant à son désespoir, était trop accablé en ce moment pour suivre du regard les ordres de son oncle, et pour y penser même. Il venait de s'élaner au-devant des deux frères, les

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 26 décembre.

Un certain nombre de députés très dévoués au quai d'Orsay, qui se trouvent actuellement en province, auraient fait savoir que l'opinion verrait sans regret le prompt départ de certains membres du grand ministère. Parmi ces disgraciés du public figureraient M. Gougeard, dont personne n'a compris la nomination; M. Allain-Targé antipathique à toute la Banque de province et aux trésoriers généraux, et M. Rouvier. De son côté, M. Gambetta a fini par s'apercevoir, à l'usage de ses collaborateurs, que *on ne marchait pas*. Non qu'il leur demandât aucune initiative, il lui suffisait qu'ils fussent des instruments intelligents et dociles. Mais dans ce rôle même il les trouve insuffisants. Certains d'entre eux n'arrivent pas même, paraît-il, à mettre sur pied les projets de lois dont le maître leur a donné le canevas et qui doivent composer le bagage parlementaire du cabinet dans la prochaine session.

Si les prochains remaniements ministériels ne comportaient pas une présidence du conseil sans portefeuille, ce qui semble un peu difficile à obtenir des Chambres, M. Gambetta prendrait peut-être les sceaux à M. Cazot, qui ne tient beaucoup, dit-on, ni à rester ministre, ni à soutenir le projet de réforme sur la magistrature.

C'est au point de vue surtout des finances que M. Gambetta voudrait relever le prestige du cabinet; il comprend enfin qu'il a besoin de reconquérir à sa politique le monde des affaires qui lui tient tant rigueur, et de rassurer la masse des intérêts qui s'inquiète et se trouble devant les éventualités dont on lui parle. Si M. Léon Say succédait à M. Targé, ce remplacement ne signifierait pas autre chose que ceci :

M. Gambetta prend un sénateur, et un sénateur qui passait jusqu'ici pour modéré, comme rideau des mutilations dont la compétence financière du Sénat doit être l'objet. Il s'agit de faire accepter ces réformes redoutables, en disant à l'opinion : « Que craignez vous, M. Léon Say étant ministre ? Ce n'est pas lui qui en usera pour courir les aventures. » — Très bien ; seulement les réformes volées, M. Say s'en ira, un jour ou l'autre, et le principe restera aux mains d'un successeur qui en tirera le parti qu'il lui plaira.

Est-il vrai que M. Roustan retourne à Tunis, sans l'agrément du président de la République ? Est-il vrai que, se croyant assuré de ne pas obtenir cet agrément, on se soit dispensé de consulter M. Grevy, sous prétexte que le renvoi de notre ministre à Tunis ne constituait aucune innovation, mais purement et simplement le maintien du statu quo.

Le gouvernement espère que le tribunal correctionnel se montrera aussi sévère dans l'affaire de M. Challemeil contre Rochefort que dans celle du même contre la *France nouvelle*. Cette condamnation attendue serait une sorte de viatique consolateur que M. Roustan emporterait avec lui en regagnant son poste, et ne manquerait pas d'être

serrant dans ses bras et leur prenant la main. Ce fut donc le bourreau qui, à ce signe du lord président, s'avança timidement, pour commencer sa besogne.

Au moment où il passait, la grande femme en noir s'approcha, leva la main, et le bourreau tremblant, suivant la direction de son regard, allait scier l'un des deux serviteurs pour le conduire le premier au pied de la potence, lorsqu'il aperçut soudain Amédée qui venait à lui. En cet instant les mauvais souvenirs d'autrefois, la rançune jamais éteinte et la haine longtemps dévorée, se réveillèrent soudain en lui et lui firent oublier sa peur. Regardant avec un méchant sourire la corde qui flottait au vent, il posa sa main lourdement sur l'épaule du jeune prêtre.

Un juron farouche s'échappa des lèvres du lord président qui désirait que Hugues, le premier de tous, marchât à la potence. De son côté, la grande femme en noir grinça des dents avec rage; celui qu'elle avait désigné au bourreau, c'était le vieux Gilbert. Mais il était trop tard pour rien changer à l'ordre du destin; déjà, dans le silence étouffant de cet instant solennel, s'élevait tranquille et pure la douce voix d'Amédée.

— Je suis prêt, disait-il, et je viens de bon cœur. Certes j'aurais aimé vous voir, vous, mes fils spirituels, abordant avant moi au port, dans notre céleste patrie. Mais je vous laisse avec confiance entre les mains de Dieu, espérant que sa grâce, sa bonté paternelles, vous permettront de finir ce que vous avez si bien commencé, de mourir triomphants, dans l'amour de Jésus-Christ. Puis, ayant serré les mains des deux vieux serviteurs de sa maison, il leur donna sa bénédiction et fit quelques pas vers Hugues. Pendant un instant, en silence, les deux frères échangeaient un long regard, plein d'ardeur, d'espérance et d'amour, et puis ils se serrèrent la main à la briser, avant de marcher à la potence.

interprétée comme la contre épreuve du jury de la Seine.

Il est exact qu'on a, en haut lieu, des velléités de négociations diplomatiques et purement politiques avec l'Italie. On considérerait comme un coup de maître de faire sortir un rapprochement entre les deux peuples de cette aventure luisienne qui, dans les prévisions générales, devait si profondément les diviser; et l'on avait fixé l'ouverture des pourparlers après l'adoption du traité de commerce qui, par les avantages accordés aux Italiens, devait inmanquablement les bien disposer pour nous.

Mais il paraît que, se tenant pour satisfait d'avoir son traité de commerce, le gouvernement du Quirinal ne se montre guère pressé d'encourager les négociations diplomatiques. Celles-ci ne peuvent guère, par exemple, être entamées pendant la vacance de l'ambassade italienne à Paris, et le cabinet romain s'obstine à prolonger cette vacance comme à plaisir.

De là la mauvaise humeur attribuée au président du conseil, mais qui n'ira certainement pas, quoi qu'on dise, jusqu'à accorder à M. de Noailles un congé illimité.

FRANCE

Le major Laborière a accepté la candidature sénatoriale qui lui a été offerte par les délégués des Comités intransigeants du département de la Seine.

ROME

On lit dans le *Journal de Rome* du 24 : « S. G. Mgr Lachat, évêque de Bâle, sera reçu, demain, en audience de congé par le Souverain Pontife. C'est la deuxième audience particulière à laquelle se rendra Mgr Lachat depuis qu'il est venu à Rome pour les fêtes de la canonisation.

« Dans la première audience Léon XIII avait prodigué au vaillant confesseur de la foi les marques de sa bienveillance toute spéciale et de sa pleine satisfaction. Sa Sainteté avait en même temps manifesté Elle-même le désir de le révoier et de l'entretenir de nouveau particulièrement avant qu'il quittât Rome.

« C'est donc à une audience expressément voulue par le Pape que Sa Grandeur aura l'honneur de se rendre, emportant ainsi de son voyage à Rome les plus précieuses consolations que puisse désirer un cœur d'évêque.

« Sa Grandeur partira après-demain, lundi, pour rentrer directement à Lucerne qui, depuis son exil de Bâle, est devenu le lieu de son refuge, ainsi qu'en font foi ses lettres pastorales. »

ITALIE

Le rapport du gouvernement sur le traité de commerce franco italien a été distribué à la Chambre des députés; en voici la conclusion :

« Ce que nous venons de dire prouve, selon nous, que le traité du 3 novembre 1881 entre l'Italie et la France a su concilier équitablement les intérêts et les aspirations des deux pays. Il n'est pas nécessaire de vous rappeler que l'équité et la facilité des échanges avec les autres nations

aident au maintien de ces rapports, dont l'importance est si grande pour la conservation de la politique de paix et de civilisation, vers laquelle l'Italie tend de toutes ses forces. Vous verrez dans le traité que nous vous présentons, nous en avons la confiance, que les négociations ont été conduites de part et d'autre d'après les principes d'une juste réciprocité, dont il est toujours préjudiciable à une nation de s'écarter. Nous vous recommandons en conséquence de donner à ce traité une prompte approbation. »

Le *Diritto* dit que le pouvoir temporel du Pape ne mérite pas une discussion parce qu'il est contraire à l'unité, à l'indépendance et à la liberté nationale de l'Italie.

L'Allemagne semble soutenir le Pape, mais l'Italie veut, elle aussi, assurer l'indépendance spirituelle du Pape, toutefois en affirmant sa souveraineté sur Rome et les principes de l'Etat laïque.

AUTRICHE-HONGRIE

L'Autriche et la Russie ont bien des sujets de désaccord; l'Autriche acquiert une influence chaque jour plus grande sur les peuples slaves de la péninsule balkanique, et principalement sur les Serbes. Ce brave petit peuple s'est complètement jeté dans les bras de l'Autriche, et n'a pas craint de faire à la Russie un affront que celle-ci ne pardonnera pas. Je veux parler de l'affaire du métropolitain Michel. On n'y a pas fait beaucoup d'attention en France, au milieu des calamités intérieures qui remplissent de tristesse tous les cœurs français honnêtes; mais le fait est très grave. Le métropolitain Michel est un ancien élève de l'Académie ecclésiastique de Kieff, et c'est grâce à la protection constante de la Russie qu'il a fait son chemin en Serbie jusqu'au siège métropolitain; mais aussi a-t-il été constamment l'agent de cette puissance. On se rappelle que M. Tisza, président des ministres en Hongrie, l'avait signalé dans une circulaire adressée à tous les chefs des comitats, comme « dirigeant une propagande panslaviste parmi les Slaves du midi de la Hongrie avec des fonds que lui a fournis le général Ignatieff, ministre de l'intérieur en Russie. »

Cette affaire semblait assoupie, lorsque, il y a peu de temps, la police serbe fit une descente dans la demeure de ce haut dignitaire de l'Eglise schismatique, l'arrêta, s'empara de tous ses papiers, et quelques jours après on apprit que le métropolitain était destitué par le gouvernement et enfermé par son ordre dans un couvent. Le métropolitain protesta publiquement contre les procédés du gouvernement à son égard, et a lancé une excommunication contre lui. Sa protestation a été publiée dans les journaux. Le métropolitain prétend que le gouvernement serbe a agi illégalement, qu'il n'a aucun droit sur lui. On conçoit le mécontentement des journaux russes.

Ce ne sont pas seulement les Serbes qui échapperaient à la Russie pour se ranger du côté de l'Autriche; les Bulgares commencent à faire de même. Déjà les journaux religieux de la Russie poussent des cris de désolation, parce que la propagande catholique fait d'énormes progrès en Bulgarie. Les Bulgares ne tiennent au schisme que par l'habitude. Ils détestent leurs évêques, qui sont tous phanariotes, et leurs curés, également grecs pour la

Mais ce défi porté au peuple devait exciter au plus haut point son indignation, sa fureur. Euvain la voix du lord s'éleva, en vain les tambours battirent. Du sein de cette masse mouvante, fiévreuse et déjà irritée, d'immenses clameurs s'élevèrent. On voulait rire au nez du lord, faire taire les soldats, braver les juges, et entendre le condamné. Interdits, épouvantés, les tambours se regardèrent et cessèrent de battre un à un, et il y eut alors une seconde d'apaisement qui ressemblait à du silence.

— Mylord et vous, mes bons amis, croyez-moi, je ne suis point un traître, dit alors Amédée en élevant la voix. Et je me garderai bien d'exciter la révolte parmi vous. Tout ce que je veux vous dire, c'est que je meurs pour ma foi, content de servir mon Dieu en lui donnant ma vie, et de même mon noble frère.

Ici une acclamation unanime, s'élevant du sein de la foule, vint l'interrompre bruyamment.

— Oui, oui, sire, s'écriaient-ils tous, oui, certes, nous le savons bien : vous n'êtes point un traître... Dieu vous bénisse tous les deux ! Trois hurrahs pour sir Hugues !

Alors s'éleva, aux sons de ces voix bruyantes, un tumulte indescriptible. Les hommes criaient, juraient, menaçaient, montraient les poings, jetaient leurs bonnets en l'air, s'apostrophant, s'excitant les uns les autres, répétant, les bras levés en haut :

— Courage ! A nous ! Sir Hugues pour toujours !

(A suivre.)

plupart, qui les pressurent sans pitié et ne leur ont jamais fait connaître la charité chrétienne, tandis que les Rédemptoristes, les Lazaristes et autres Ordres religieux catholiques accomplissent une mission vraiment providentielle dans le pays : ils sont les soutiens des pauvres, ils élèvent gratuitement les enfants, soignent leurs malades dans des hôpitaux qu'ils ont fondés, et leurs portes sont tous les jours, à l'heure des repas, littéralement assiégées par les plus misérables, avec lesquels ils partagent leur nourriture. Aussi complet-on de nombreuses conversions.

ALLEMAGNE

La question politico-religieuse a repris en Allemagne la première place dans l'attention du public. Depuis que la motion Windthorst et consorts, demandant la suppression d'une partie des lois de mai, a été déposée sur le bureau du Reichstag, l'attention a redoublé, et on se demandait avec curiosité quelle position le gouvernement allait prendre vis-à-vis de cette mise en demeure. Etant données les dispositions pacifiques manifestées dans ces derniers temps par le chancelier, on était en droit de s'attendre à une concession sur le principe lui-même. Il paraît cependant que cet espoir est trop hâtif. Un conseil des ministres, qui a eu lieu il y a trois jours, a discuté la réponse à faire à la motion Windthorst. Il y a été décidé que les lois de mai seraient maintenues en principe, mais qu'on donnerait au gouvernement un pouvoir discrétionnaire plus étendu, surtout en ce qui concerne les nécessités du ministère pastoral et la nomination des ecclésiastiques.

Ce n'est pas encore la liberté; ce n'est même pas encore la justice. Tant que cette législation oppressive n'aura pas été rayée du code, les catholiques devront se considérer comme des « citoyens de second ordre. » On n'a pas le droit de leur accorder comme une faveur ce que la justice leur permet d'exiger de plein droit.

Le chef du socialisme allemand, M. Bebel, ayant échoué à Mayence après une lutte des plus chaudes, et dans trois autres élections de ballottage, le groupe socialiste du Parlement allemand s'est réuni, pour examiner la question de savoir s'il n'était pas opportun que le plus jeune membre du parti se démit de son mandat pour rendre un siège à son chef.

Mais une difficulté se présentait, celle de savoir s'il y avait une circonscription assez dévouée aux socialistes pour que ceux-ci puissent courir les chances d'une réélection.

Le choix de Chemnitz a rallié le plus grand nombre de voix, de sorte que ce serait au député Geiser, le genre de M. Liebknecht à déposer son mandat.

Une proposition, tendant à appliquer aux membres du Reichstag allemand le principe de l'indemnité pécuniaire comme en France, avait été présentée par M. Charles Mayer, de concert avec le parti du peuple. Cette proposition a été retirée parce qu'un certain nombre de membres du centre, sur l'invitation des chefs du parti, ont enlevé leurs signatures du texte du projet.

BELGIQUE

Un rapport au roi, signé Bara, et daté du 7 décembre, nous apprend un fait qui jette une triste lumière sur la moralité de la jeune génération belge. Ce rapport dit que « l'augmentation du nombre des garçons mineurs de 16 ans, acquittés pour avoir agi sans discernement et mis à la disposition du gouvernement, a déterminé l'administration à créer, à Gand, un établissement spécialement affecté, comme les établissements de Saint-Hubert et de Namur, à cette catégorie de détenus.

« La dénomination de « pénitenciers » donnée aux établissements de Namur et de Saint-Hubert qui, autrefois, indépendamment des acquittés, renfermaient des enfants condamnés, n'a plus de raison d'être aujourd'hui que ceux-ci subissent leur peine dans des établissements distincts. D'autre part, pour donner aux diverses maisons qui servent exclusivement à la détention des mineurs des deux sexes, mis à la disposition du gouvernement, une dénomination conforme à la lettre et à l'esprit du code pénal (art. 72), il convient, Sire, de les désigner sous le titre de « maisons spéciales de réforme. »

ÉGYPTE

A l'ouverture de la Chambre des députés, le khédive a prononcé un discours très applaudi dans lequel il dit qu'on assurera les

intérêts de la population par la justice rendue également à tous. Il veut l'instruction et le progrès. Il exécutera ses engagements internationaux. Il demande le concours des délégués pour la transformation du pays par la civilisation.

CANTON DE FRIBOURG

Le Grand Conseil a tenu hier soir une session de relevé pour se constituer, nommer le bureau et les Commissions permanentes.

M. *Wuilleret*, Louis, a été nommé président du Grand Conseil par 69 voix sur 88 votants. M. *Marmier* a obtenu 9 voix. Il y a eu 8 billets blancs.

M. *Chaney* a été nommé premier vice-président par 57 voix sur 88 votants. Il y a eu 8 billets blancs. M. *Jaquet* a 6 voix; M. *Marmier*, 8; M. *Vonderweid*, 4.

Est nommé second vice-président M. *Vonderweid*, Joseph, par 55 voix. M. *Jaquet* réunit 28 voix.

Sont nommés scrutateurs: au 1^{er} tour de scrutin MM. *Weck*, Frédéric, par 59 voix; *Duvillard*, 52; *Genoud*, Louis, 36.

Au 3^e tour de scrutin, M. *Hug* est nommé par 43 voix; *Gaillet* en obtient 39.

M. *Tschachtly*, Alfred, greffier substitut à Fribourg, est nommé 2^e secrétaire du Grand Conseil par 57 voix. M. *Sudan*, avocat, en a obtenu 16.

Sur ce, le Grand Conseil s'ajourna à 9 heures demain, pour assister en corps à l'office de Saint-Nicolas.

Ce matin, le Grand Conseil, après avoir assisté à l'office du Saint-Esprit, dans la collégiale de St-Nicolas, est entré en séance, et a commencé par l'assermentation de ses membres. Le Grand Conseil est presque au complet: M. *Stoll* seul manque à l'appel.

On procède ensuite à la nomination des membres du conseil d'Etat.

M. *GENOUD* est nommé au premier scrutin, par 61 voix sur 92 votants.

M. *FOURNIER*, au scrutin suivant, par 54 voix sur 93 votants.

M. *THÉRAULAZ*, au 3^e scrutin, par 49 voix sur 92 votants; M. *Schaller* 27; *Techtermann* 12.

M. *SCHALLER*, au scrutin suivant, par 52 voix; M. *Bossy* 14; M. *Techtermann* 15.

M. *TECHTERMANN*, par 73 voix. Il déclare ne pas accepter une réélection. — M. *Wuilleret* le prie de continuer des fonctions dans lesquelles il a déjà rendu de grands services à son pays. — M. *Techtermann* répond que sa résolution est irrévocable.

M. *BOSSY* est nommé au scrutin suivant par 60 voix. M. *Bise*, 26.

M. *WECK*, Charles, par 64 voix. M. *Bise* fait 28 voix.

Par 47 voix contre 28, le Grand Conseil décide de renvoyer à deux heures la suite des opérations.

Dans la séance de relevé, le scrutin a eu le résultat suivant:

Elu: M. *AEBY*, major, par 54 voix. M. *Bise* a obtenu 33 voix.

Avis aux conservateurs de la Gruyère

Le *Confédéré* d'hier porte à son actif les élections du 4 décembre dans la Gruyère et s'en félicite comme d'un triomphe égal à la nomination de M. *Marmier* dans le XXI^e arrondissement. « Le *Confédéré*, dit-il, n'a-t-il pas le droit de revendiquer une part dans les dernières victoires remportées au 30 octobre dans le XXI^e arrondissement fédéral, et au 4 décembre, dans la Gruyère et le Lac? »

Un peu plus loin, il félicite la Gruyère, de même que le Lac, d'avoir « fait leur devoir. » Grâce au vote de la Gruyère, le nombre des députés radicaux s'est augmenté de 4 ou 5, et le *Confédéré* salue avec enthousiasme « l'avenir peut-être pas si éloigné » où le radicalisme sera de nouveau maître du canton.

Cette joie et ces espérances du *Confédéré* sont bonnes à connaître, et nous prenons la respectueuse liberté de les recommander aux méditations de MM. les conservateurs laïques et même ecclésiastiques de la Gruyère qui ont contribué par leurs votes à faire tant de plaisir à l'organe le plus avancé du radicalisme et de l'oppression religieuse dans le canton de Fribourg.

Nous recommandons la circulaire suivante à l'attention et à la générosité des lecteurs:

« Les catholiques de Fribourg, qui s'intéressent avec une si grande générosité à toutes les œuvres ayant pour but le bien de la religion, soit dans le pays, soit même à l'étranger, s'intéresseront, nous en sommes convaincus, aux besoins spirituels de la population de notre ville formant le rectorat

de Saint-Jean. Les habitants des populeux quartiers de la Planchette, Supérieure et Inférieure de la Neuveville, d'une partie de la Grand Fontaine, constitués depuis dix ans en paroisse filiale de Saint-Nicolas, ne peuvent, faute de place, fréquenter le service religieux qui se fait pour eux à Saint-Jean. Cette église, trop petite et peu en rapport avec la majesté du Dieu qui l'habite, ne peut contenir à la fois tous les enfants qui fréquentent les catéchismes, encore moins les grandes personnes. Pour procurer à tous les paroissiens la facilité d'entendre une messe le dimanche, on a dû établir un double service religieux que la pénurie des prêtres rend de jour en jour plus difficile et plus pénible au Recteur de Saint-Jean, chargé encore de l'aumônerie des maisons pénitencières et de la desservance de Lorette. Ce double service est préjudiciable à l'unité de la paroisse, qu'il scinde en deux; préjudiciable aux enfants qu'il prive d'une partie des offices paroissiaux; préjudiciable aux grandes personnes qui ne peuvent pas se réunir en assez grand nombre dans une trop modeste enceinte. Cependant les laborieux et religieux habitants de ces quartiers seraient heureux de posséder auprès d'eux, comme les autres fidèles de la ville, une église plus spacieuse, plus convenable, où le culte puisse se faire d'une manière plus solennelle, et où ils puissent recréer spirituellement leur âme courbée vers la terre pendant six jours de la semaine, et raviver dans la majesté des cérémonies liturgiques la foi religieuse qui moralise l'homme et le rend heureux déjà sur cette terre.

C'est pour procurer dans un avenir plus ou moins prochain ces avantages aux fidèles du Rectorat de Saint-Jean, qu'un Comité s'est organisé en vue de constituer un fonds pour l'agrandissement ou la reconstruction de l'église de Saint-Jean.

Comme premier moyen, avec l'autorisation du conseil d'Etat, il émet des billets de loterie à 1 franc le billet. Pour que cette loterie puisse prendre une plus grande extension, et à moins de frais, le Comité se recommande à la générosité des habitants de Fribourg, pour en obtenir des lots, et pour qu'ils fassent bon accueil aux personnes chargées de placer les billets.

Le Comité:

- (Sig.) J. BORNET, Recteur.
- A. FAYRE, Directeur.
- G. KOLLY, Huissier.
- J. BRUNISHOLZ, Serrurier.

Vu, approuvé et recommandé. Fribourg, le 19 décembre 1881.

(Sig.) † CHRISTOPHORE, Evêque de Lausanne.

Le *Bien public* annonce enfin sa fusion avec le *Chroniqueur*; mais il fait connaître en même temps à quelles conditions elle a été consentie.

« La direction politique du nouveau journal fusionné, ainsi que de l'Union qui aura désormais sa rédaction spéciale, reste exclusivement au Comité actuel du *Bien public*; M. Laurent Fragnière, rédacteur actuel du *Chroniqueur*, fera partie de ce Comité avec voix délibérative. »

En d'autres termes le *Chroniqueur* passe sous les fourches caudines du *Bien public*.

Dans la nuit du 25 au 26 décembre, vers trois heures du matin, un incendie a consumé une maison de Champagny. Le bétail a été sauvé en entier; le mobilier en partie: La maison incendiée est portée au cadastre pour 12,000 francs, et l'assurance pour 10,000 fr. Huit pompes des cantons de Fribourg et de Berne sont arrivées sur le théâtre du sinistre.

La cause de cet incendie n'est pas connue.

Les deux bas-reliefs.

Le conseil d'Etat chargé de l'exécution de ce projet, s'est adressé à M. *Iguel*, statuaire neuchâtelois, bien connu par ses œuvres d'art. L'éminent artiste a su s'inspirer heureusement de la tradition et de l'histoire dans la conception des sujets de ces bas-reliefs.

Le premier porte le millésime suivant: *Murati XXII Junii 1476*, avec l'inscription: *Caroli audacis Burgundiae ducis exercitu prostrigato veterem patriae libertatem nova victoria Helvetii roborant.*

Le sujet est tiré de l'historien Jean de Muller.

« Les vainqueurs tombèrent à genoux sur le champ de bataille de Morat, et firent une prière d'actions de grâces; toute la musique guerrière célébra ensuite la victoire. Des messagers avec des branches triomphales furent promptement expédiés à Berne, Fribourg, dans les villes et dans les cantons. »

Pour réaliser cette triple composition, l'artiste a placé au premier plan un groupe de deux hommes s'embrassant étroitement. L'un est un Moratois; il est reconnaissable au lion de gueule figuré sur sa poitrine; l'autre est Léonard Mooser du Hasli, traînant à terre le grand étendard d'Antoine de Bourgogne pris sous le cadavre du chevalier qui l'avait défendu jusqu'à la mort. A ce groupe se joint un soldat fribourgeois agitant au-dessus de sa tête un étendard des vainqueurs.

La droite du bas-relief est occupée par une batterie de canons bourguignons, placée en brèche contre les murs de la ville. Près des canons sont les vainqueurs, fatigués du carnage, et à genoux dans la boue sanglante, pour remercier Dieu de leur éclatante victoire. Un guerrier d'Uri est hissé sur l'un des canons. D'une main il a saisi sa trompe redoublante et il sonne la victoire; de l'autre, il tient une hache d'armes, frappant fortement le canon d'une de ses pointes. Du même côté se trouve un suisse qui va se jeter dans le lac en dessous de la porte de Lausanne, et qui servait de ligne de défense à la batterie. Au-delà de ce fossé se trouvent aussi des confédérés à genoux; derrière eux un homme revenant de la poursuite de l'ennemi, puis des soldats encore cachés par la gabionnade de la batterie, portant des lances, des halberdars, des trophées de tout genre. A leur gauche, à terre, on voit des cadavres; l'un d'eux, dépouillé d'une partie de ses vêtements, tient sous lui un garde du duc de Bourgogne, la poitrine écrasée sous les pièces de bois couvrant la batterie renversée par les assaillants.

Un groupe de chevaliers termine ce côté du bas-relief; un messager s'en détache pour porter à Fribourg la branche triomphale. L'un de ces chevaliers est Hans de Halwyl, portant un étendard des confédérés. Près de lui se trouve René de Lorraine, le casque surmonté d'une couronne ducal. Enfin, sur le bord du bas-relief, on voit les lances et les bannières d'un nombreux corps de cavalerie.

Voilà pour le premier plan. Au second plan se dessine la ville de Morat, prise du côté du sud, soit du château, à la haute tour carrée de l'enceinte dite tour rouge (d'après une gravure de 1755). Une partie des défenseurs de la ville, commandés par d'Affry, débouchent de la brèche faite par les bons ennemis, pour aller rejoindre leurs libérateurs. Les autres, couronnant cette brèche, unissent leurs acclamations à celles de tous les confédérés.

Enfin le fond est dessiné par le lac de Morat, le mont Vully et les lignes lointaines du Jura.

Il ressort de cette description que l'artiste a heureusement concentré entre la batterie de brèche, ouverte du côté du midi par la principale armée des Bourguignons, et les remparts de la ville, la scène qu'il avait choisie pour son sujet. C'était la manière la plus favorable de rappeler d'un coup d'œil au spectateur le siège de Morat, la bataille, la délivrance de la place par les confédérés, enfin la grande victoire qui devait préparer les voies à l'admission de Fribourg et de Soleure dans la Confédération suisse.

Le second bas-relief porte le millésime: *Stantii XXII Decembris 1481*; avec l'inscription: *Unius piissimi Fr. Nicolai interventu concordia restituitur et prioribus federatis Friburgenses et Solotonicis restituitur.*

Le bas-relief nous représente la salle où siègent les délégués des Etats confédérés à la diète de Stanz de 1481. La diète va se dissoudre et peut-être la patrie avec elle, lorsque survient Nicolas de Flüe. « C'était, « dit Aimé Steinlen, un homme de haute taille que l'âge n'avait point courbé. » Et plus loin: « lorsqu'il entra dans l'assemblée et la salua d'une voix lente et mâle, tous les députés se levèrent et s'inclinèrent. »

Voilà le moment choisi comme le plus favorable à l'exécution du bas-relief.

La porte de la salle s'ouvre, le Frère Nicolas apparaît.

Le geste du président de la diète est celui d'un accueil courtois. La plupart des députés sont animés du plus grand respect pour cette sainte figure qui apparaît soudainement. Quelques députés marquent encore une attitude indécise. L'un d'eux même, perdu dans la foule qui s'incline, traduit l'impatience. Enfin debout, en face du président, se tient un orateur qui semble être le porte-voix de la discorde. Sa main avait saisi la garde de son épée. L'aspect de Nicolas de Flüe l'arrête et il s'incline à son tour. Schilling, de Lucerne, et son fils sont assis à la table où une heure plus tard devait se signer le Convenant de Stanz.

Voilà pour le mouvement du bas-relief.

En ce qui concerne les dispositions architecturales de la salle, l'artiste ne s'en est tenu exactement au dessin de Schilling, dont les proportions n'étaient pas en harmonie avec la grandeur de l'événement. La salle où s'est tenue la Diète ayant disparu depuis longtemps dans un incendie, il suffisait de demeurer fidèle au style de l'époque et de reproduire d'après le dessin de Schilling l'encadrement de la porte et les vitraux éclairant la salle.

La fête d'inauguration de ces bas-reliefs a eu lieu le 22 décembre 1881.

BIBLIOGRAPHIE

Les Saints de la Suisse française

Nous sommes en retard pour signaler ces deux volumes, recommandés aux familles par les évêques de la Suisse, étudiés déjà par plusieurs des organes de la presse du pays, et qui paraîtront prochainement en langue allemande, la traduction en étant déjà commencée. L'excuse de notre retard c'est que nous n'avons voulu les recommander qu'en pleine connaissance de cause.

Eh! bien, après avoir pratiqué les *Saints de la Suisse française*, nous sommes d'avis que les éloges de Nosseigneurs les évêques et de la presse sont mérités, et que ces deux volumes, d'allure si modeste sont un véritable service pour les familles catholiques. D'autres font croire l'amour du pays suisse en montrant à nos populations les hauts faits de ses héros et ses hauts naturels; M. l'abbé Genoud fait mieux, il montre que dans ces peuples énergiques la vertu héroïque a eu ses splendeurs efflorescences, et que le sol de la patrie helvétique a porté des âmes plus belles et plus élevées que ses plus hauts sommets; il fait aimer le sol sanctifié par les saints. Ses volumes s'ouvrent par l'histoire de la Légion thébétienne et de Saint-Maurice; les martyrs de Nyon, saint Sigismond, saint Germain et saint Rondoald s'y joignent dans la suite et nous montrent que la foi doit être estimée le plus grand des biens, que tout doit être immolé pour Jésus Christ qui s'est livré pour nous.

A côté de la pourpre des martyrs, M. Genoud nous fait admirer l'éclat de l'innocence. Etaient-ce des anges plutôt que des hommes, ces solitaires qui font germer aux solitudes des Alpes et du Jura, ces légions pacifiques de moines qui prient, mais aussi, et M. Genoud le fait remarquer, étudient et défrichent, ces moines qui construisaient leurs convents et bâtissaient leurs églises, devenus bientôt le centre de nouveaux villages et souvent le point de départ de florissantes cités?

Les évêques de Sion, d'Avenches, de Lausanne se pressent parmi les moines, et l'on est heureux de voir qu'ici, comme partout, la crosse pastorale a été une houlette protectrice, et que nos peuples peuvent regarder leurs premiers évêques comme des protecteurs, d'inignes bienfaiteurs aussi bien que comme de nobles modèles.

Nous aimons à voir qu'en Suisse la religion a été la source de la grandeur et de la gloire nationale, et quand nous voyons dès le bas moyen-âge, les empereurs, les rois, se rencontrer à Genève, à Lausanne, à Orbe, à Payerne, à Romain-Motier, avec les évêques, les archevêques des pays voisins, voire avec les Papes; quand nous contemplant à la fin des temps anciens, aux premiers jours des temps modernes, les Papes s'occuper de la ville d'Orbe et de ses Clarisses, une princesse de Savoie venir renfermer l'éclat du trône pour ne se montrer qu'avec l'éclat de ses vertus, nous nous demandons ce qu'une partie de la Suisse a gagné, au point de vue de l'histoire internationale, à se soustraire à la légitime influence de la religion catholique. Oui! c'est désormais avec plus de détresse que nous contemplerons ces pays qui attirèrent autrefois les yeux de l'Europe. Payerne aux clochers aériens, aux flèches aiguës. Payerne avec ses souvenirs de la reine Berthe, de saint Odilon, de sainte Adélaïde, de saint Udalric; Orbe où sainte Colette opéra des prodiges, où la bienheureuse Louise de Savoie mourut, où tant d'illustres et de saints personnages se rencontrèrent; Vevey, Nyon, Avenches, Lausanne, quel catholique pourrait vous considérer sans tristesse, vous qu'un jour l'église considérerait avec tant d'orgueil!

Mais il faut se consoler en pensant que, du moins, Sion et Fribourg ne sont pas désolés, que la nos gloires catholiques ne sont pas oubliées; la persécution a pu s'étendre sur le Jura-Bernois, sur Genève; le Valais et Fribourg jouissent maintenant de la paix! Quand luira le jour où la même foi romaine unira tous les cœurs qui battent

du même amour de la patrie? Le livre de M. Genoud, en faisant tomber bien des préjugés, aura servi, nous l'espérons, à le hâter! Ce sera sa récompense pour les nobles fatigues et les travaux que son ouvrage lui a coûtés. Ecrivain en face de l'hérésie, il a eu recours aux sources, et n'a pas négligé les auteurs protestants. Mais sa critique et sa science n'ont rien de pénible, il a su généralement traiter les points controversés avec sobriété et lucidité; le récit n'en est pas encombré, quoique çà et là nous eussions préféré voir certaines recherches réservées pour les notes. Il suffit de parcourir quelques pages pour voir que l'auteur n'a pas voulu s'exposer au reproche de n'avoir pas connu suffisamment son sujet, il a parfaitement réussi. Son œuvre sera aimée du peuple et consultée par les érudits, deux bons moyens pour faire réussir les bénédictions diverses qu'elle mérite.

J. A. W.

Nouvelle réimpression du **Petit Bréviaire** et **Petit Diurnal** de M. le Chev. L. ROMANO, éditeur à Turin.

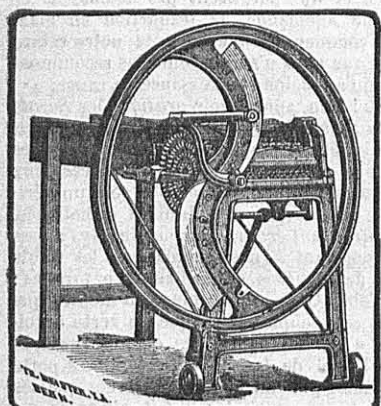
M. le Chev. Laurent Romano, éditeur à Turin, vient de réimprimer, dans un format encore plus petit et toujours plus commode, son charmant tout petit Bréviaire de poche à cahiers. Le succès vraiment considérable que ce Bréviaire a obtenu partout confirme son utilité et ses grandes commodités. — Voici, d'ailleurs, dans quels termes, à peu près, tous les grands journaux d'Italie et de France ont fait connaître ce nouveau Bréviaire: « Nous recevons de Turin un tout petit Bréviaire de poche in-32 qui, sous le plus mince volume, renferme l'office complet de toute l'année liturgique. Un très ingénieux système de fascicules détachés, avec couvertures propres et numérotées, et une gracieuse et solide reliure spéciale à poches

intérieures, permettant de réunir au moment voulu les offices dont on a besoin, sans qu'on y rencontre aucun renvoi d'un cahier à l'autre, et sans être obligé de recourir comme d'ordinaire aux volumes des saisons écoulées. On comprend la grande commodité et utilité de ce Bréviaire pour le prêtre, qui n'aura à porter avec lui qu'un très petit volume du format d'un petit Diurnal. — Son éminence le cardinal Laurent Nina par une élogieuse lettre adressée à l'écrivain au nom de Sa Sainteté, le Pape, s'exprime ainsi à propos dudit Bréviaire: «... Il me parvint aussi l'exemplaire en brochure du Bréviaire qui, avec une heureuse invention, a été préparé par vous à l'avantage surtout des prêtres voyageurs. Après ce témoignage, il nous reste à dire que le volume est très bien imprimé en caractères élégants et bien lisibles, sur papier vélin de Chine, avec une disposition typographique admirable et la distribution des accents, suivant la quantité liturgique, sur

les mots polysyllabes. Nous félicitons donc sincèrement l'éditeur de son excellente inspiration. Ce Bréviaire a obtenu un véritable succès. Une troisième réimpression est devenue nécessaire; elle vient de paraître. En même temps a paru un petit Diurnal de 10 cm. de long sur 6 cm. de large et 1 cm. et demi environ d'épaisseur, en papier à lettre de Chine. — Bréviaire à cahiers, couvertures numérotées, broché, franco pour toute l'Europe, 9 fr.; relié chagrin noir, tranche dorée, 13 fr. — Diurnal broché 1 fr. 60 cent; relié toile, dos souple, tranche rouge, 2 fr. 25 cent; relié chagrin, dos souple, tranche dorée, 3 fr.

Adressez lettres et mandats-poste à la librairie **Laurent Romano** à Turin (Italie). On peut aussi s'adresser à l'Imprimerie catholique, à Fribourg.

M. SOUSSERAS, Rédacteur.



FABRIQUE DE MACHINES AGRICOLES

Erny Gb. Frey C^{ie}

Aux Grand Places et rue du Temple.

Dès aujourd'hui, on vendra à un prix très réduit, un nouveau système de hache-paille pour 80 fr., 85, et 120 fr. grand volant de 3' 9" dimension.

Garanti un an; facilité de paiement. Tous acheteurs qui viendront jusqu'à la foire des Trois-Rois auront une fourche à foin américaine à 4 dents ou deux à 2 dents comme cadeau de nouvel-an. (601)

LA CHAIRE CONTEMPORAINE

NOUVEAU RECUEIL DE CONFÉRENCES, INSTRUCTIONS ET SERMONS INÉDITS

SUR TOUTE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

DISPOSÉS DANS UN ORDRE LOGIQUE ET FORMANT

L'APOLOGIE ORATOIRE DU CHRISTIANISME à notre époque

D'après N. S. P. le Pape, NN. SS. les évêques, les missionnaires, les religieux de différents Ordres, les prédicateurs de stations, les curés, chapelains et aumôniers

Par M. LELANDAIS

AUTEUR DU CHOIX DE LA PRÉDICATION CONTEMPORAINE

5 beaux volumes in-8. Prix: 24 francs.

Ouvrage approuvé par plusieurs évêques

La Chaire contemporaine est la suite attendue, le complément nécessaire du CHOIX DE LA PRÉDICATION dont cinq éditions ont été rapidement écoulées.

Nous laisserons des voix plus autorisées que la nôtre faire connaître le but, le mérite et l'importance du nouvel ouvrage de M. l'abbé LELANDAIS. Disons seulement que la *Chaire contemporaine* se distingue essentiellement de tous les recueils de sermons par sa méthode et la régularité de ses divisions en parties, sections et chapitres avec sommaire en tête de chaque instruction, — par le choix des sujets tous actuels pour le fond ou pour la forme, et de plus inédits, sauf les instructions épiscopales, — le mérite et l'autorité des auteurs tous contemporains, — enfin par la richesse des matières sur les sujets les plus importants, et toutefois par la substantielle brièveté de l'ensemble.

Toutes les grandes vérités du dogme trop souvent négligées dans les recueils de ce genre et si violemment attaquées de nos jours, sont puissamment défendues dans les deux premiers volumes de la *Chaire*; les sujets les plus actuels de la morale et du culte sont traités dans les deux volumes suivants; les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints composent le cinquième et dernier volume.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX AUTEURS de la *Chaire contemporaine*

S. S. PIE IX

CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES

Bardou, — Béccl, — Bèlaval, — Bernadou, — Berteaud, — Besson, — Billiet, — Bonald, — de Bonnechose, — Borderies, — de la Bouillerie, — Bravard, — de Cabrières, — Chalandon, — Chaulet d'Outremont, — Daniel, — Darboy, — David, — Delalle, — Desprez, — Donnet, — Dreux-Brézé, — Dubreuil, — Dupanloup, — Duquesnay, — Freppel, — Germain, — Giraud, — Guibert, — Hacquet, — Hugonin, — Jolly, — Lacroix, — Landriot, — Lequette, — Marguerie, — Mathieu, — Mazenod, — Meignan, — Meirieu, — Mermillod, — Nogret, — Olivier, — Parisis, — Pavy, — Pie, — Perraud, — Place, — Plantier, — Ramadieu, — Ravinet, — Rossat, — Rousselet, — Salinis, — De la Tour d'Auvergne, — Turinaz, — Villecourt, etc.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A NOS JOURS

Par M. l'abbé DRIOUX

Vicaire général de Langres, Docteur en théologie, ancien professeur d'histoire au séminaire de Langres, membre de la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.

4 vol. in-8 carré. — Prix: 16 fr.

Ouvrage approuvé par NN. SS. les évêques de Langres et d'Arras, recommandé par Mgr l'évêque d'Orléans et adopté dans beaucoup de séminaires.

BANQUE Cyp. GENDRE & C^{ie}

Rue de Romont à Fribourg

DÉPÔTS D'ARGENT

Remboursables à 2 ans	4 3/4 0/10 l'an
» 1 an	4 1/2 0/10 »
» 6 mois	4 1/4 0/10 »
» 3 mois	4 0/10 »
» 1 mois	3 3/4 0/10 »
» vue	3 1/2 0/10 »

Achats et ventes de titres.

Encaissement de coupons.

Tenue de rentiers. (626)

BANQUE WECK ET AEBY à Fribourg

Nos conditions pour les dépôts d'espèces sont les suivantes: 4 1/2 0/10 pour dépôts à 5 ans. 4 1/4 0/10 » » à 1 » 3 1/2 0/10 » » à vue.

Nous acceptons comme argent comptant les titres de l'emprunt de 1879 du canton de Fribourg 4 0/10 remboursables le 31 décembre 1881.

Fribourg, le 14 novembre 1881.

(558) WECK et AEBY

M. BUGNON chirurgien-dentiste à Fribourg, sera à Romont Hôtel du Cerf mercredi 4 janvier, à Bulle Hôtel du Cheval Blanc jeudi 5 janvier ainsi que tous les 1^{ers} jeudis du mois (628)

Assurance à céder

On désire cessionner pour 220 fr. une assurance sur la vie (Phoenix) de 5000 fr., mixte avec participation remboursable dans 23 ans. Primes payées: 300 fr. S'adresser au bureau du journal. (627)

CAFÉ-BRASSERIE SCHWEIZERHALLE

dès aujourd'hui

Bierre d'Ausbourg (Bavière)

toujours bière de

LOCHBACH (625)

Le pèlerinage au tombeau DU B. CANISIUS

COMPTE-RENDU ET SOUVENIR

Jolie brochure de 200 pages ornée de 7 gravures, publiée par les soins du Comité permanent des pèlerinages.

Prix 1 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique Grand'Rue, 13.

BOURSE DE GENEVE DU 27 DECEMBRE

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	86	—	85 3/4	86 1/4	Suisse-Occidentale	—	195	195	196
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	privilegiées	515	515	515	517
4 0/0 1880	—	—	—	—	Central-Suisse	527	528	527	528
3 0/0 Italien	90 1/4	—	90 1/4	90 3/4	Nord-Est Suisse	338	338	337	338
3 0/0 Valais	—	—	—	—	privilegiées	—	—	—	535
OBLIGATIONS					Union Suisse	—	257	261	263
Ouest-Suisse	465	—	—	—	Saint-Gothard	—	—	457	460
Suisse-Occidentale 1878-78	—	—	—	—	Union privilegiées	—	417	415	416
1878-79	446	—	445 1/2	446	Comptoir d'escompte	—	—	502	—
3 0/0 Jungne à Eclépens	—	—	365	367	Banque du commerce	1250	—	1245	—
Franco-Suisse	—	—	466	—	de Genève	—	—	540	—
4 0/0 Central-Suisse	—	—	492	—	Fédérale	—	—	447	450
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	492	—	492	492 1/2	Société suisse des chemins de fer	1305	—	1300	1310
5 0/0 Jura-Berne	—	—	—	—	Banque des chemins de fer	—	—	7010	—
Lombardes anciennes	282 1/2	—	281 1/2	283	de Paris et Pays-Bas	1225	1225	1210	1225
nouvelles	—	—	—	—	Crédit Lyonnais	—	—	880	890
Autrichiennes nouvelles	360	—	—	—	Association financière genevoise	—	—	1765	—
Méridionales	270 1/2	—	270	271	Omnium genevois	—	—	980	987
Bons méridionaux	535	—	535	536	Basler Bankverein	—	—	806	810
Nord-Espagne	—	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	—	—	615	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	belge du gaz	600	—	590	600
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Gaz de Genève	—	—	712	715
					Marseille	—	—	—	—
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacis italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

25 DÉC.	AG COMPTANT	26 DÉC.
—	Consolidés	99 3/8
83 90	3 0/0 Français	83 85
114 —	5 0/0 id.	113 75
—	Or. à New-York	—
135 —	Argent à Londres	135 —
	A TERME	
83 90	3 0/0 Français	83 85
114 —	5 0/0 id.	113 75
90 05	3 0/0 Italien	90 15
—	3 0/0 Anglais	96 37
13 70	5 0/0 Turc	13 50
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	—
—	Banque de Paris	1290 —
—	Crédit Lyonnais	895 —
—	Mobilier français	730 —
—	Crédit foncier	1760 —
—	Mobilier Espagnol	846 25
—	Autrichien	885 —
—	Gaz Parisien	1555 —
—	Ruez	3160 —